

EXPRIM® EV est un herbicide foliaire systémique non sélectif, à base de glyphosate (sel de diammonium). Il est efficace contre la plupart des plantes herbacées ou ligneuses, graminées ou dicotylédones, annuelles ou vivaces.

Exprim®EV

syngenta®

PROPRIÉTÉS ET MODE D'ACTION

- EXPRIM® EV est absorbé par les parties vertes (tiges et feuilles) des plantes touchées. Son action systémique lui permet d'agir en profondeur et de façon durable jusqu'aux organes de croissance (bourgeons, racines, rhizomes, bulbes, pivots) qui sont détruits. Un jaunissement puis un brunissement apparaissent avant le dessèchement et la nécrose totale des plantes traitées. Ces symptômes sont visibles plus ou moins rapidement en fonction de la période d'utilisation et des conditions climatiques.
- EXPRIM® EV bénéficie d'une formulation optimisée, prête à l'emploi, ne nécessitant aucun adjuvant ou mouillant complémentaire. Les surfactants d'origine végétale non phytotoxiques, permettent l'adhésion et l'étalement des gouttelettes à la surface des feuilles, la pénétration plus complète et la diffusion plus rapide de la substance active dans la plante.
- Composition : 360g/l Glyphosate sous forme de sel de diammonium.

SPECTRE D'EFFICACITÉ

➤ Le tableau ci-dessous regroupe les efficacités moyennes de **EXPRIM® EV** dans les essais, sur les adventices principales.

Type d'adventice	Efficacité	Nom de l'adventice
Graminées Annuelles		Folle avoine (<i>Avena fatua</i>), Orge des rats (<i>Hordeum murinum</i>), Pâturin annuel (<i>Poa annua</i>), Sétaire glauque (<i>Setaria pumila</i>), Digitale sanguine (<i>Digitaria sanguinalis</i>), Houlique laineuse (<i>Holcus lanatus</i>).
Dicotylédones Annuelles		Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>), Matricaire camomille (<i>Matricaria chamomilla</i>), Mouron rouge (<i>Anagallis arvensis</i>)
		Erigéron du Canada (<i>Conyza canadensis</i>), Pourpier potager (<i>Portulaca oleracea</i>), Renouée des oiseaux (<i>Polygonum aviculare</i>), Renouée persicaire (<i>Polygonum persicaria</i>)
Bisannuelles		Millepertuis commun (<i>Hypericum perforatum</i>)
		Sporobole fertile (<i>Sporobolus fertilis</i>)
		Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Plantain majeur (<i>Plantago major</i>)
		Helminthie fausse vipérine (<i>Picris echioides</i>)
Vivaces		Helminthie fausse épervière (<i>Picris hieracioides</i>)
		Chardon des champs (<i>Cirsium arvense</i>), Chardon nu (<i>Carduus nutans</i>), Chiendent pied de poule (<i>Cynodon dactylon</i>), Chiendent rampant (<i>Agropyrum repens</i>), Epilobe tétragone (<i>Epilobium tetragonum</i>), Grande marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>), Liseron des champs (<i>Convolvulus arvensis</i>), Menthe (<i>Mentha spp.</i>), Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>), Rumex à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>), Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>)
		Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>), Ronce (<i>Rubus spp.</i>)
		Epilobe hirsute (<i>Epilobium hirsutum</i>)
	Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>)	

■ Très bonne efficacité ■ Bonne efficacité ■ Efficacité moyenne ■ Faible efficacité ■ Efficacité insuffisante

BÉNÉFICES POUR L'UTILISATEUR

PROPRIÉTÉS DU PRODUIT

Simplicité d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Formulation liquide facile à doser et prête à l'emploi : aucun adjuvant ou mouillant complémentaire n'est nécessaire. Formulation complètement soluble dans l'eau, sans odeur et non moussante.
Efficacité excellente et régulière	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion optimale dans la plante. Grande rapidité d'action. Indépendante de la qualité de l'eau de la bouillie (<i>effet anti-eaux dures</i>) : aucun adjuvant ou adoucisseur n'est nécessaire.
Souplesse d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Faible délai sans pluie après application : 2 heures. Adaptation des doses d'utilisation en fonction de la flore observée. Compatible avec l'ensemble des herbicides (<i>selon la législation sur les mélanges</i>).

HOMOLOGATIONS

Pour les usages en DT / PJT sur ZONES PERMÉABLES

Usages	Cibles	Dose/ha*	Dose pour bouillie 100 L d'eau*	Dose pour 100 m ² *	ZNT aquatique ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> Désherbage PJT. Désherbage total (DT) "sites industriels et autres infrastructures. Désherbage voies ferrées. Traitement dirigé au pied des arbres et arbustes. 	Annuelles	3 l/ha	0,75 L	30 ml	5 mètres
	Bisannuelles	5 l/ha	1,25 L	50 ml	
	Vivaces (uniquement applications par taches) **	6 l/ha	1,5 %	-	

* Sur la base d'un mouillage de 400 l/ha.

** En traitement localisé par taches (selon arrêté).

Respecter les doses maximales annuelles mentionnées à l'avis du J.O. du 8 octobre 2004.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

Pour les usages en DT / PJT sur ZONES IMPERMÉABLES (uniquement applications par taches)

Usages	Cibles	Dose/ha*	Concentration*	Dose pour bouillie 100 L d'eau*	ZNT aquatique ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> Désherbage PJT. Désherbage total (DT) "sites industriels et autres infrastructures". Désherbage voies ferrées. 	Annuelles (uniquement applications par taches)	3 l/ha	0,75 %	0,75 L	5 mètres
	Bisannuelles (uniquement applications par taches)	5 l/ha	1,25 %	1,25 L	
	Vivaces (uniquement applications par taches)	6 l/ha	1,5 %	1,5 L	

* Sur la base d'un mouillage de 400 l/ha.

Respecter les doses maximales annuelles mentionnées à l'avis du J.O. du 8 octobre 2004.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

Pour les usages en forêts

Usages	Cibles	Dose/ha*	Dose pour bouillie 100 L d'eau*	Dose pour 100 m ² *	ZNT aquatique ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> Désherbage de préparation avant une plantation ou un semis. Dégagement durant la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres). 	Annuelles	3 l/ha	0,75 L	30 ml	5 mètres
	Bisannuelles	6 l/ha	1,5 L	60 ml	
	Vivaces	6 l/ha	1,5 L	60 ml	

* Sur la base d'un mouillage de 400 l/ha.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

Pour les usages en pépinières

Usages	Cibles	Dose/ha*	Dose pour bouillie 100 L d'eau*	Dose pour 100 m ² *	ZNT aquatique ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> Préparation de terrain avant implantation. Désherbage plantation. 	Annuelles	3 l/ha	0,75 L	30 ml	5 mètres
	Bisannuelles (<i>avant mise en culture</i>)	5 l/ha	1,25 L	50 ml	
	Bisannuelles (<i>après plantation</i>)	6 l/ha	1,5 L	60 ml	
	Vivaces (<i>traitement en taches</i>)**	6 l/ha	1,5 %	-	

* Sur la base d'un mouillage de 400 l/ha.

** En traitement localisé par taches (selon arrêté).

Respecter les doses maximales annuelles mentionnées à l'avis du J.O. du 8 octobre 2004.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

PÉRIODE D'UTILISATION

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

■ Période optimale ■ Période possible

Produit utilisable toute l'année mais de préférence aux périodes indiquées ci-dessus

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Traiter sur adventices développées en conditions poussantes, en dehors des heures chaudes de la journée.
- Exclure les périodes de gel.
- Ne pas traiter par temps pluvieux : 2 heures minimum sans pluie après application.
- Délai minimum requis pour le travail du sol ou l'implantation d'une culture :
 - 1 jour après le traitement pour les adventices annuelles,
 - 7 jours pour les adventices bisannuelles et vivaces.
- Utiliser un cache pour éviter les projections sur les plantes à conserver.
- Ne traiter que les plantes à détruire. Toute partie verte touchée peut entraîner de la phytotoxicité ou la destruction totale du végétal.

Modalités d'application	Une application par an pour chacun des usages mentionnés
Mélanges	En cas de mélanges, respecter la réglementation en vigueur
Délai de rentrée	6 heures
Formulation	Concentré Soluble (SL)
Conditionnement	Bidon de 5 litres

EN CAS D'URGENCE :

Composer le **15** ou le **112**
ou contacter le centre antipoison
le plus proche

puis signaler vos symptômes au réseau Phy'Attitude,

0 800 887 887

Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 000 552

Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

Fiche de données de sécurité

www.quickfds.com

Scannez ce QR code pour en savoir plus

www.syngenta-pro.fr



H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

EXPRIM® EV - AMM N° 2080105 - Composition : 360 g/l glyphosate (sel de diammonium) *P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits...en particulier si le terrain est en pente. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau. © Marques enregistrées et * substances actives d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.